



**Genoud François, Savary-Moser Nadia**

Adaptation du règlement sur les constructions scolaires

Cosignataires : -

Date de dépôt : 17.11.17

DAEC/DICS

**Dépôt**

Dans le cadre des discussions relatives au programme des mesures structurelles d'économie, un groupe de travail a été constitué pour analyser et réviser une baisse des normes standards et autres exigences imposées par l'Etat aux communes.

Un des domaines pris en compte et traité concernait les constructions scolaires.

Suite aux discussions menées au sein du groupe de travail en collaboration avec le SBat et la DICS, quelques adaptations ou flexibilisations se sont avérées possibles, ont été acceptées et retenues dans leur ensemble et ceci sans péjorer l'aspect pédagogique.

Toutes ces décisions ont été adoptées le 7 octobre 2015 par le groupe de travail et un rapport a été transmis au Conseil d'Etat en date du 27 janvier 2016.

Les démarches à entreprendre ont été clairement définies et appuyées par les deux partenaires que sont l'Etat et les communes.

A ce jour, alors même que certaines décisions sont attendues depuis février 2016, un sentiment d'immobilisme se fait sentir.

Par conséquent, nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Est-ce que la DAEC en collaboration avec la DICS ont entrepris les démarches pour faire une proposition d'adaptation du règlement ?
2. Si oui, quand entrera en vigueur son application ?
3. Si non, quand pensent-elles élaborer ce changement du règlement idoine afin de respecter les décisions entérinées ?

—